

# COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIERACHE

## Plan Local d'Urbanisme *Modification simplifiée*

### PIÈCES ADMINISTRATIVES



Vu pour être annexé à la  
délibération du :

**6 juillet 2021**

définissant les modalités de  
mise à disposition du public  
du dossier de  
modification simplifiée du  
Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et  
Signature du Maire :



**GEOGRAM sarl**

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr

DEPARTEMENT DE L' AISNE

2020-98

ARRONDISSEMENT DE VERVINS

CANTON DE GUISE

COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIERACHE

## Arrêté

### ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU NOUVION-EN-THIERACHE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.53-36, L.153-37, L.153-45 à L.153-48 et R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune du NOUVION-EN-THIERACHE approuvé par délibération en date du 19 avril 2007, en cours de révision<sup>1</sup> ;
  
- Considérant que la commune souhaite modifier les dispositions relatives aux aspects extérieurs pour faciliter l'accueil de nouvelles activités et le développement des activités existantes ;
  
- Considérant que ces modifications n'ont pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
  
- Considérant en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;
  
- Considérant que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ;

---

<sup>1</sup> La municipalité a prescrit une procédure de révision allégée par délibération en date du 14 octobre 2019.

- Considérant en conséquence, que cette modification n'entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;
- Considérant que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- Considérant qu'en application de l'Article L.153-45 du code de l'urbanisme, la modification du PLU du NOUVION-NE-THIERACHE peut être adoptée selon une procédure simplifiée ;

Le Maire

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du NOUVION-EN-THIERACHE est engagée pour modifier les dispositions relatives aux aspects extérieurs afin de faciliter l'accueil de nouvelles activités et le développement des activités existantes en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**Article 2 :**

Le dossier de modification simplifiée du PLU du NOUVION-EN-THIERACHE sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, avant la mise à disposition du public.

**Article 3 :**

Le dossier de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à la disposition du public pendant 1 mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées dans un registre.

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du conseil municipal et portées à la connaissance du public 8 jours avant le début de cette mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

**Article 4 :**

À l'issue de la mise à disposition prévue à l'article 3 ci-dessus, le maire en présente le bilan au conseil municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

2/3

**Article 5 :**

Le présent arrêté fera l'objet :

- D'un affichage en mairie pendant le délai d'un mois ;
- D'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune.

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Le Nouvion-en-Thiérache, le 7 décembre 2020

Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 8 Décembre 2020  
Et publication ~~ou~~ notification  
Du 8 Décembre 2020

Le Maire, Roselyne CAIL



Roselyne CAIL



06.07.2021/07

DEPARTEMENT AISNE
ARRONDISSEMENT VERVINS
CANTON GUISE

## COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIERACHE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Nombre de : Conseillers en exercice	<b>23</b>
Présents	<b>19</b>
Votants	<b>22</b>

<b>OBJET :</b>
<b>Modification simplifiée du PLU</b>
-----
<b>Mise à disposition du dossier</b>

#### L'an deux mille vingt et un, le six juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de Le Nouvion-en-Thierache, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme CAIL Roselyne

Étaient présents : Mme CAIL Roselyne ; Mr DESCAMPS Lucien ; Mme LEFEVRE Katie ; Mr OUBRY René ; Mme CLEMENT Lydie ; Mr MUNIER Gérard ; Mme DUPONT Adeline ; Mme BALCANS Cindy ; Mme DENOYELLE Céline ; Mr POULAIN Michel ; Mr DOUART Guy ; Mme HAAS Stéphanie ; Mr DEHEN Jean-Yves ; Mme BOURGE Michelle ; Mr COMPERE Quentin ; Mr EKMAN Stéphane ; Mme TRANÇOIS Delphine ; Mr LA PERSONNE Ferdinand ; Mme BRANCOURT Laure.

Étaient excusés : Mr DURSENT Jérôme a donné pouvoir à Mr MUNIER Gérard pour voter en son nom ; Mme DUPRÉ Médine a donné pouvoir à Mme DUPONT Adeline pour voter en son nom ; ; Mme HAUET Chantal a donné pouvoir à Mr EKMAN Stéphane pour voter en son nom

Était absent : Mr LOSSERAND Kévin

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur MUNIER Gérard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Secrétaire Auxiliaire : Samuel LEFEVRE, Directeur Général des Services.

- Vu le code de l'urbanisme en vigueur, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48, offrant la possibilité de conduire une procédure de modification simplifiée ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de **LE NOUVION-EN-THIERACHE** approuvé le 19 avril 2007 ;
- Vu l'arrêté en date du 7 décembre 2020, prescrivant la procédure de modification simplifiée du PLU de **LE NOUVION-EN-THIERACHE** ;
- Vu les avis des services ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **LE NOUVION-EN-THIERACHE** a été engagée, à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée, à savoir modifier les dispositions relatives aux aspects extérieurs afin de faciliter l'accueil de nouvelles activités et le développement des activités existantes, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Madame le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée de un mois en mairie de **LE NOUVION-EN-THIERACHE** conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

À l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 9 juillet 2021 que la convocation du Conseil avait été faite le 29 juin 2021



1/2

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
  - Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie de LE NOUVION-EN-THERACHE, du 26 Juillet 2021 au 15 Septembre 2021 aux jours et heures d'ouverture ;
  - Mise à disposition du dossier de modification simplifiée, sur le site internet de la Commune : [www.lenouvion.com](http://www.lenouvion.com)
  - Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de LE NOUVION-EN-THERACHE ;
  - Possibilité d'écrire au Maire, pendant toute la durée de la mise à disposition, par courrier ou par mail.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicités de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

La présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Il sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Commune, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Délibération rendue exécutoire  
par publication ou notification à  
compter du 9 juillet 2021



Le Maire,  
Roselyne CAIL

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire

Roselyne CAIL

## CARNET

## QUESSY CENTRE

M. et Mme Marie-Claude et Robert HELUY,  
sa fille et son beau-fils  
Carine et Steven ALDERSON, sa petite-fille  
Eloïse et Max, ses arrière-petits-enfants  
Mickaël HELUY, son petit-fils  
Lola HELUY, son arrière-petite-fille

ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Raymonde GABET

née LAGNEAUX

survenu à l'âge de 96 ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 juillet 2021, en l'église de Quessey Centre, à 14 h 30. L'inhumation aura lieu au cimetière de Quessey Centre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres SOYEUX - 02 700 TERGNIER  
© 03.23.57.02.07 - HAB : n°2015-02-26

1516311700

## REMERCIEMENTS

## GAUCHY

Ses enfants et beaux-enfants,  
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
Ses neveux et nièces,  
Toute la famille,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

## Madame Odette PUDEPIÈCE

née ALLAIN

vient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leur deuil par leurs envois de fleurs, de plaques, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres "Associés Vignou"  
12 place Carnot (face église Saint-Eloi)  
02100 Saint-Quentin © 03.23.08.64.44

1516346900

## ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : 4,37€ ht

## Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE FLAVY-LE-MARTEL  
Mairie - 4, Place du Général de Gaulle - 02520 FLAVY-LE-MARTEL  
Tél : 03.23.52.50.37

e-mail : marianne.mairie@wanadoo.fr

Type de procédure : Procédure adaptée

## MARCHÉ DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHÉ : CONSTRUCTION D'UN ESPACE CLUB-HOUSE ET BOULODROME.

Type de marché de travaux : exécution

Lieu d'exécution : Rue du Stado - 02520 FLAVY-LE-MARTEL

Délai d'exécution : 10 mois

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot N°1 : VRD - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE
- Lot N°2 : CHARPENTE ACIER - COUVERTURE - BARDAGE - METALLERIE
- Lot N°3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- Lot N°4 : PLÂTRERIE - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot N°5 : ELECTRICITE - CLIMATISATION REVERSIBLE - PLOMBERIE
- Lot N°6 : CARRELAGE - CHAPE
- Lot N°7 : PEINTURE

Critères de sélection :

Prix des prestations : 60

Valeur technique : 40

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : 4,37€ ht

## Avis administratifs

## COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIERACHE

Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LE NOUVION-EN-THIERACHE

Par délibération du 6 Juillet 2021 le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LE NOUVION-EN-THIERACHE.

La procédure a pour objet de modifier les dispositions relatives aux aspects extérieurs afin de faciliter l'accueil de nouvelles activités et le développement des activités existantes. La mise à disposition du dossier aura lieu du 26 Juillet 2021 au 15 Septembre 2021 en mairie de LE NOUVION-EN-THIERACHE, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable à partir du site internet de la Commune : [www.lenouvion.com](http://www.lenouvion.com)

Les observations pourront être formulées :

● sur un registre mis à disposition en mairie de LE NOUVION-EN-THIERACHE ;

● par courrier adressé à la Mairie ;

● ou par mail, à l'adresse suivante : [samuellelevr@lenouvion.com](mailto:samuellelevr@lenouvion.com)

La délibération est affichée et peut être consultée en mairie de LE NOUVION-EN-THIERACHE, pendant un mois à compter du 9 Juillet 2021.

1516179800

## AUTOMOBILES

Véhicules de société  
et commerciales

Achète cash et paye comptant ts véhicules diesel, essence et utilitaires, campings-cars, P1L et 4x4 de 2009 à 2020, même HS, en panne, fort km, accidentés, gagés, roulants ou pas. Chq de banque ou esp. Me déplace 7/7. SPEED AUTO 51 - HEIMS tél. 06.56.13.98.58

## SERVICES AUX PARTICULIERS

## Rencontres

- VALERIE, 58a, en vacances dans la région pour 3 semaines, souhaite rencontrer un homme pour passer un bel été. Me contacter au 08.95.69.14.00 (even. 0.60€/mn).
- MARIE-PIERRE, 67a, toujours très seule pendant l'été, cherche M/H pour discussions, loisirs et câlins. Tél: 08.95.69.11.83. (even: 0.80€/mn).

● STEPHANIE, 42a à la recherche d'un homme pr partager AMOUR et COMPLICITE. Très généreuse, appel moi au 08.95.69.11.84 (even. 0.60€/mn).

● NOUVELLE INSCRITE - THIERAPEUTHE NATUROPATHIE, 51 ANS, grande, brune, mince, longue chevelure brune, lisse, elle est très belle, avec une superbe droiture morale !!! Polyglotte et très diplômée, voici une veuve douce et câline, qui a du cœur... et un côté fleur bleue. Femme d'intérieur, elle écrit, danse, voyage et se cultive, aime les animaux et la marche... pilates, natation... Vous : ayant de la personnalité, niveau social et intellectuel en rapport. REF CHS100118VIP HARMONIE TEL N°VERT 08.00.77.82.37.

● NOUVELLE INSCRITE: 42 ANS, CALINE ET MEME SENSUELLE, 1m60, féminité pulpeuse et tout en douceur, elle est super gentille... et positive !!! Employée, divorcée, elle est très fidèle et sincère, n'a jamais eu d'enfant et déménagera où vous voulez, vous : fidèle et dynamique, jusqu'à 60ans. REF. 230419 HARMONIE TEL N°VERT 08.00.77.82.37.

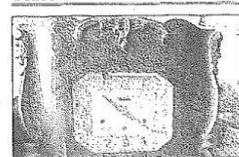
● GRATUIT : Recevez rapidement une liste d'annonces présélectionnées de clients connus, libres et motivés pour union durable + une documentation détaillée. HARMONIE : + de 45 ans d'unions réussies, N1 dans la région en terme d'agences. Toutes les personnes sont de la région (ou limitrophe). Envoyez par sms vos nom + prénom + âge + adresse au 06.07.06.22.47 ou appelez nous au 03.23.89.06.19 + d'infos sur : <http://www.agence-harmonie.fr>. Agence Harmonie, 5 place des Droits de l'Homme, 02000 LAON.

● GRATUIT : Recevez rapidement une liste d'annonces présélectionnées de clients connus, libres et motivés pour union durable + une documentation détaillée. HARMONIE : + de 45 ans d'unions réussies, N1 dans la région en terme d'agences. Toutes les personnes sont de la région (ou limitrophe). Envoyez par sms vos nom + prénom + âge + adresse au 06.07.06.22.47 ou appelez nous au 03.23.89.06.19 + d'infos sur : <http://www.agence-harmonie.fr>. Agence Harmonie, 5 place des Droits de l'Homme, 02000 LAON.

● NOUVEL INSCRIT : 50 ANS, BELLE VOLONTE POSITIVE, chef d'entreprise, brun, cheveux courts, svelte, 1m75, sportif d'endurance, ouvert et cultivé, il a le sens du dialogue... et il est bel homme !!! Divorcé, attentionné et sociable, il apprécie la convivialité, la gastronomie avec tempérance... vie culturelle, voyages... Vous posée et positive, environ 43-50ans REF: 206121 HARMONIE TEL N°VERT 08.00.77.82.37.

BONNES AFFAIRES

## Collections



● Achète par collectionneur, carillon de marque Odo, Westminster, Vedette... quelque soit son état. Tél. 06.60.61.78.60

Une annonce à publier ?

## PETITES ANNONCES

Particuliers :

08.09.10.80.02

[annoncepmp@youce-group.be](mailto:annoncepmp@youce-group.be)

Professionnels :

08.25.10.55.02

[annonces@aisnenouvellepublicite.fr](mailto:annonces@aisnenouvellepublicite.fr)

ANNONCES LÉGALES  
ET OFFICIELLES

08.25.10.55.02

[annonces@aisnenouvellepublicite.fr](mailto:annonces@aisnenouvellepublicite.fr)

## NÉCROLOGIE

08.25.10.55.02

[annonces@aisnenouvellepublicite.fr](mailto:annonces@aisnenouvellepublicite.fr)

## EMPLOI

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme  
Commune de LE NOUVION-EN-THIERACHE